Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 28 (1982)

Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sommaire



Principauté du Liechtenstein

Principauté du Liechtenstein	2
Communications officielles: - Le parlement	9
- Fonds de Solidarité	11
Pages locales 12	2-16
Communications du Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger:	
 Association des amis l'Organisation des Suiss résidant à l'étranger 	
Coin du livre	19
Rétrospective 81	22

La Suisse considère le Liechtenstein comme un pays frère, preuve en est que ces deux états ont de très bonnes relations, meilleures que de simples voisins habituels. C'est ainsi que la Suisse représente le Liechtenstein à l'étranger. Au Liechtenstein on utilise la monnaie suisse, les PTT suisses sont compétents pour les services du secteur postal, de plus la frontière douanière de la Suisse comprend le Liechtenstein. Les relations étroites entre ces deux états justifient que l'on publie un article détaillé sur le Liechtenstein.

Lorsque l'on en vient à parler du Liechtenstein, il convient de présenter d'emblée ses proportions restreintes: 160 kilomètres carrés sur lesquels vivent actuellement 26 000 habitants. Pourtant, ce territoire et sa population ont la prétention d'être un Etat souverain. Pour des desseins de grande envergure, des modèles sont indispensables. Michelange lui-même, malgré sa force de conception audessus du commun, s'inspirait d'essais d'argile et de cire en attaquant le marbre brut. Des projets ordonnés pour chaque espèce passaient par la réalisation

d'esquisses. Acceptées par l'œil, donc par l'esprit, une compréhension s'en dégageait. Ainsi, il arrive que sages, philosophes et poètes fassent l'éloge de l'état de grandeur limitée. La maxime de Lao-Tse en est un vivant exemple:

«Petit est le pays, peu importante sa population,

il convient d'avoir magistrats pour dix,

pour cent êtres et ne pas en user.»

Et Lao-Tse, dignitaire dans le vaste empire de la dynastie Tschou poursuit:

«Les pays voisins se découvrent mutuellement, pour entendre réciproquement le coq et le chien.»

Le jugement du sage de l'Extrême Orient est proche des éléments de base qui ont régné sur l'Etat grec, assemblage de cités. Le Grec méprise magnificence, somptuosité et orgueil; pour lui comptent plus la mesure intrinsèque, la force et l'harmonie. Dans la «Politique» (politeia) Aristote écrit: «qu'il est difficile, sinon impossible de gérer un état dont la population est opulente avec de bonnes lois. Il ne nous a pas été possible de découvrir dans les états dotés d'une démographie hors de proportion, un seul être sortant du commun.» Aristote poursuit: «Pour porter un jugement valable et confier le

Georges Malin

Georges Malin est né en 1926 dans la Principauté du Liechtenstein. Il étudia l'histoire en général et l'histoire de l'art en particulier aux universités de Fribourg et Zurich. Il est l'auteur d'importants travaux historiques sur le Liechtenstein, tels des rapports de fouilles archéologiques, d'un guide sur les beaux-arts et d'un ouvrage documentaire. A côté de ses activités scientifiques, Georges Malin exerce la profession de sculpteur. Il créa de nombreuses œuvres pour des bâtiments publics et des églises. On les trouve exposées dans diverses villes et collections. Des expositions en Europe et en Amérique du Sud l'ont fait connaître au-delà des frontières de la Principauté. Par ailleurs, il a dessiné plus de 50 timbres postaux du Liechtenstein qui sont fort recherchés. Georges Malin vit à Mauren.

Le 60° Congrès des Suisses résidant à l'étranger se déroulera du 20 au 22 août 1982 à Sierre, Valais. Le thème principal sera «La Suissesse résidant à l'étranger». Réservez d'ores et déjà cette date. Un bulletin d'inscription paraîtra dans un des prochains numéros.